



DELIBÉRATIONS N°185
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2022

DEL 2022.12.14/185

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 14 décembre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :
Logements de
fonction : actualisation
des sites et
contreparties / loyers

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Yoann LAGIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Aurore MARCHAND, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Convocation :

Date : 07/12/2022

Affichage : 07/12/2022

Étaient représentés :

Hervé BOULAIS donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à André MARTIN
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Absents excusés :

Hervé BOULAIS, Christian FERRUS, Renaud PONS, Maud GADÉ,
Maryse XAUSA-FRANÇOIS

Absents :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;
- VU** l'article L.721-1 du code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement ;
- VU** les articles R.2124-56 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** l'article N°6 des statuts de la régie et la délibération N°155 du 09/11/2022 portant statut du personnel de la régie autonome du Centre Sportif d'Altitude ;
- VU** la délibération du conseil municipal N°7 du 27/01/2021 portant dernière mise à jour de la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ;
- VU** la liste des emplois bénéficiaires annexée à la délibération ;
- CONSIDERANT** que le départ à la retraite du gardien des bâtiments des Services Techniques au 01 janvier 2023 entraîne une modification des conditions de concession du logement de fonction avec astreinte attribué à cet emploi ;
- CONSIDERANT** que, en application des délibérations de création de la régie autonome du Centre Sportif d'Altitude, il convient d'intégrer l'emploi de gardien du Centre dans la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ;
- CONSIDERANT** que, par souci d'équité entre les différents emplois bénéficiaires d'un logement de fonction avec astreinte, il convient de modifier et d'ajuster le montant des redevances mensuelles à compter du 01 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** que les réparations et charges locatives afférentes aux logements sont à la charge des agents bénéficiaires de ces logements de fonction, ainsi que les impôts et taxes liées à l'occupation des locaux ;
- CONSIDERANT** que les agents bénéficiaires de ces logements de fonction doivent effectuer différentes missions de sécurité, de surveillance et autres ;
- CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, gratuitement ou moyennant redevance en raison notamment des contraintes liées à leur exercice ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES réunie le 12/12/2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_185-DE
Reçu le 21/12/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De déterminer les emplois pour lesquels il peut être attribué un logement de fonction selon la liste annexée à la présente délibération ;
- D'intégrer dans la liste la concession pour nécessité absolue de service liée à l'emploi de gardien du Centre Sportif d'Altitude de Briançon ;
- De modifier les conditions de concession pour le logement de fonction avec astreinte du gardien des bâtiments des Services Techniques ;
- De modifier et d'ajuster le montant mensuel des redevances d'occupation des logements de fonction avec astreinte ;
- De décider que toutes les modifications interviendront au 01 janvier 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.12.14/185

PUBLIÉE LE : **21 DEC. 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA



LOGEMENTS DE FONCTION : ACTUALISATION DES SITES ET CONTREPARTIES /
LOYERS

AU 01 JANVIER 2023

Emploi concerné	Adresse du logement	Conditions de la concession	Obligations liées à l'octroi du logement
Gardien de l'Hôtel de Ville	1, Rue Aspirant Jan 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T4 duplex de 114,70 m ² + garage	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 427,71 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Contrôle quotidien fermeture des issues et extinction de l'éclairage intérieur, -1 ^{er} relais de l'alarme incendie, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte, faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.
Gardien du bâtiment des Services Techniques	10, Rue Bermond-Gonnet 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T5 d'environ 90 m ²	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 335,60 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Contrôle quotidien de la fermeture des issues et de l'extinction de l'éclairage intérieur / extérieur, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.
Gardien du Parc des Sports	28, Rue Bermond-Gonnet 05100 Briançon <u>Consistance</u> : T4 d'environ 113 m ²	-Logement de fonction avec astreinte ; -Redevance mensuelle de 421,37 € précomptée mensuellement sur la rémunération de l'agent ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.	-Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en surveillance des équipements et en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre.

AR Prefecture

005-210500237-20221214-2022_12_185-DE
Reçu le 21/12/2022

<p>Gardien du Centre Sportif d'Altitude de Briançon (CSAB)</p>	<p>Avenue Jean Moulin 05100 Briançon</p> <p>Consistance : T3 d'environ 80 m²</p>	<p>-Logement de fonction par nécessité absolue de service ; -Mise à disposition à titre gracieux ; -Réparations et charges locatives afférentes au logement à la charge de l'agent ; -Impôts ou taxes liés à l'occupation des locaux à la charge de l'agent.</p>	<p>-Contrôle quotidien de la fermeture des issues et de l'extinction de l'éclairage intérieur / extérieur, -Premier relais de l'alarme incendie, -Accueil des clients en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, -Permanence sur le site la nuit, les week-ends et les jours fériés en cas d'urgence (donner l'alerte - faciliter l'arrivée des secours ou des forces de l'ordre).</p>
--	---	--	--